

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 29 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : Mmes. et MM. : PEDENON Serge, COLLAS Philippe, DOMEJEAN Laurent, DURAND Alain, GAVA Gino, GIRARD Valérie, LAGRENAUDIE Clément, LAJANTHE Colette, LATOUR Aimé, MANCINI Nicole, MANIÈRE Nathalie, ROMAIN Michel, ROULAND Arlette, SPINDLER Christine et VERT Fabrice.

Secrétaire de séance : SPINDLER Christine.

Ordre du Jour :

- Travaux de voirie 2015
- Contrat d'objectif 2015: aménagement de la grange, en local technique. subvention du Conseil départemental
- Ligne de trésorerie: décision budgétaire modificative
- Poteau électrique de la Roche: effacement de ligne
- Révision loyers 1^o juillet
- Affaires scolaires : Effectifs. Information.
- Questions diverses

TRAVAUX DE VOIRIE 2015

M. le Maire porte à la connaissance du conseil le programme de voirie 2015 qui a été préparé par la commission Voirie du Conseil Municipal.

Ces travaux concernent la route du château, la route de Sinzelas, la route de Puy de Capette (y compris les bordures), une reprise de la route de la Brousse au niveau du gymnase, et enfin une partie de la route du Lardin au niveau de la canalisation d'assainissement.

Deux devis sont en concurrence, à savoir celui de l'entreprise LAGARDE et LARONZE d'une part et de l'entreprise ATS de BRIVE d'autre part.

Après échanges sur des points techniques particuliers, LAGARDE et LARONZE ayant proposé le tarif le plus avantageux, son offre est adoptée à l'unanimité pour un montant total de 21 455 € HT.

CONTRAT D'OBJECTIF 2015 : AMÉNAGEMENT DE LA GRANGE, SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. le Maire rappelle que pour les travaux de la grange communale transformée en local technique, deux devis de l'entreprise Daniel ROULAND ont été acceptés, l'un pour le ravalement de la façade pour un montant de 1 606 € HT, et le second pour l'aménagement des sols intérieurs et le raccordement au réseau pour un montant de 10 480 € HT.

Pour la suite des travaux à réaliser, un nouveau devis de l'entreprise SARL ROULAND, concernant la partie menuiserie (porte d'entrée, volets, escalier et plancher à l'étage) a été fourni et il reste à assurer la mise en concurrence.

Ensuite, l'entreprise LATOURNERIE a établi un devis pour installer à l'intention des employés communaux un local cuisine et sanitaires, ainsi que des radiateurs.

Enfin, un devis pour monter un mur séparatif a été établi

M. le Maire demande l'autorisation de prendre une délibération pour un montant total de travaux de 37 571 €, à subventionner en partie par le conseil départemental.

Ces travaux seront à réaliser entre les années 2015 et 2016

Après débat, le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

LIGNE DE TRÉSORERIE : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Une délibération a été prise le 9 décembre 2014 pour faire un prêt à court terme (sur 2 ans), en attendant de percevoir les subventions demandées pour le chantier du bas du bourg. Sur le montant de ce prêt, d'un montant total de 200 000 €, 130 000 € ont déjà été utilisés pour régler les factures des entrepreneurs.

Une somme de 70 000 € est nécessaire pour finir de payer le chantier et notamment la dernière facture de l'entreprise LAGARDE et LARONZE. Monsieur le maire précise que les différentes subventions en attente de versement pour les différents chantiers 2015 voire 2014 (Conseil Général) atteignent près de 230 000 € (dont 51 000 € de FCTVA) ce qui justifie cette ligne de trésorerie sous forme de prêt à court terme.

Le conseil vote cette délibération à l'unanimité.

POTEAU ELECTRIQUE DE LA ROCHE : EFFACEMENT DE LIGNE

Il y a environ un mois, un incendie s'est déclaré dans une habitation du village de la Roche, mais le camion du service d'incendie et de secours n'a pas pu arriver jusqu'à la maison car un poteau électrique en empêchait l'accès.

Le SDE a informé la commune que, pour pouvoir effacer cette ligne électrique, le SDIS rédigerait une attestation témoignant de l'impossibilité d'accéder à la zone, mais que la municipalité devait également prendre une délibération, étant donné que cette zone se situe dans le périmètre du château de façon à ce que la dépense puisse bénéficier du régime Face B et être prise en charge à due concurrence.

Le SDE fournira ensuite un devis chiffrant le montant des travaux à effectuer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX AU 1^{er} JUILLET

Chaque année au 1^{er} juillet, certains loyers communaux doivent être revalorisés, en fonction de l'IRL (Indice de revalorisation des loyers).

M. le Maire propose les modifications suivantes :

- le logement de Melle COMBELAS passerait de 308,67 € à 311 €,

- le logement de M. SERVETTAZ passerait de 371,19 € à 374 €,

et le loyer du camping, assujetti à l'ILC (Indice des Loyers Commerciaux) passerait pour les 3 années à venir, et ce à compter du 1^{er} octobre 2015, de 1 634 € à 1 654 € HT.

Pour les autres loyers, dont le multiple rural, ils arriveront à échéance au 1^{er} janvier 2016.

Après quelques remarques et observations, le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES : EFFECTIFS

Information du conseil :

Les effectifs du RPI CHÂTRES/PEYRIGNAC étaient répartis comme suit au mois de juin 2015 : 27 élèves pour le cycle 1 (école maternelle), 16 élèves de cycle 2 (CP - CE1), et 19 élèves pour le cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), soit un total pour tout le RPI de 62 enfants.

Pour la rentrée 2015 - 2016, les chiffres à la disposition de la mairie sont les suivants (sachant que les effectifs sont toujours légèrement modifiés en septembre, du fait de départs et d'arrivées dans le courant de l'été) : cycle 1 : 26 enfants, cycle 2 : 17 et cycle 3 : 20, soit un total de 63 enfants.

Ce nombre est stable, certes, mais l'an prochain, 11 enfants de CM2 partiront pour le collège, et ils ne seront pas remplacés, loin s'en faut. Plusieurs familles font malheureusement le choix de scolariser leurs enfants dans une autre commune, et ceci est bien regrettable. La municipalité alerte régulièrement les familles du risque d'une réorganisation de l'offre scolaire, et les petites écoles de villages à effectifs insuffisants sont donc menacés de disparition.

QUESTIONS DIVERSES

1. M. le Maire soulève la question du tarif de location de la salle des fêtes, qui, actuellement, est de l'ordre de 130 € pour les habitants de la commune et de 200 € pour les personnes extérieures.

Or il se trouve que la salle, louée par des Peyrignacois l'est pour le compte de personnes ne résidant pas sur la commune afin de bénéficier de tarifs préférentiels;

Il serait donc souhaitable de revaloriser ou de rapprocher ces deux montants, pour tenter d'éviter les locations abusives.

Après divers échanges, il est décidé de reporter à un prochain conseil la prise de décision à ce sujet après plus ample réflexion.

2 Monsieur le Maire précise qu'il convient de voter une Décision Modificative (DM) consistant à affecter une somme de 500 € du budget primitif au budget du camping pour payer les factures de l'avocat suite au litige avec les exploitants. Décision adoptée à l'unanimité.

3. Fabrice VERT évoque une question de voisinage dans son secteur à propos d'un tas de pierre provenant d'un mur éboulé. Ce litige a déjà été soumis aux services de la DDT.

Après discussion, M. le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les problèmes de voisinage, la mairie n'a pas compétence pour intervenir.

4. Madame AVEZOU, directrice de l'école primaire de Peyrignac, a été nommée à l'école du CHANGE, et un pot de départ est organisé le mardi 29 juin en son honneur dans la cour de l'école. Tous les membres du conseil seront les bienvenus à cette occasion.

Plus personne n'ayant ni questions ni observations, les débats sont clos, et M. le Maire déclare la séance levée à 20h.

M. le Maire,
Serge PEDENON

La secrétaire de séance,
Christine SPINDLER